

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ORIVAL

**COMMISSION LOISIRS CULTURE SPORTS
COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES**

SERVICE ANIMATION



Projet Educatif Local 2016-2018

Sommaire

1^{ère} partie : Evaluation du PEL 2012-2014	P3
I. Evaluation sur les secteurs enfance et jeunesse	P3
II. Atouts et faiblesses	P9
2^{ème} partie : Le territoire d’Orival d’hier à aujourd’hui	P11
I. La communauté de communes d’Orival	P11
II. Le service animation	P16
III. Le fonctionnement des structures	P18
3^{ème} partie : Construction du projet éducatif 2016-2018	P19
I. La démarche de projet	P19
II. Le PEL 2016-2018	P21
ANNEXES	P28
Qui fait quoi	P28
Validation du PEL par le Conseil Communautaire	P31

1^{ère} PARTIE : EVALUATION DU PROJET EDUCATIF 2012/2014

I. EVALUATION DU PROJET EDUCATIF SUR LE SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE 2012/2014

Objectifs atteints ou partiellement atteints :

➤ Mettre en place un plan de formation :

- Mettre en place une évaluation annuelle pour cerner les aspirations et besoins des animateurs permanents et du personnel de garderie.
- Définir un plan de formation pour les élus (modules DDCS) et les professionnels (permanents animation et garderie : BAFA, CAP petite enfance).
- Permettre aux vacataires d'accéder aux formations du CNFPT.
- Présenter les formations relatives à l'accompagnement collectif (DDCS) aux animateurs vacataires.

➤ Permettre à chaque vacataire d'évoluer à son rythme :

- Définir un âge minimum pour intégrer le secteur jeunesse (20 ans).
- Définir un temps d'adaptation nécessaire sur le secteur enfance avant d'intégrer le secteur jeunesse (4 semaines).

➤ Assurer la continuité et la qualité du service :

- Favoriser la mixité dans l'équipe (sexe, compétences, ...).
- Mettre en place des journées de préparation communes (enfance/jeunesse).

➤ Proposer des moyens de transports variés et cohérents :

- Favoriser le covoiturage : Site internet / forum de discussions.
- Rachat d'un minibus pour le ramassage et les déplacements.
- Mise en place d'un ramassage le mercredi midi de l'école de Thaon au CLSH

➤ Trouver une structure pour le secteur enfance et le service animation :

- Trouver une structure permanente pour le secteur enfance.
- Trouver un bureau pour le service animation.

➤ Mettre en place des lieux d'accueil spécifiques dans les structures :

- Développer l'attrait des espaces parents.
- Créer des espaces parents.
- Créer des espaces animation dans chaque structure.

➤ Aménager les espaces extérieurs :

- Construire un abri de rangement à l'école de Creully.
- Sécuriser l'accès aux locaux (peinture, barrières fixes).
- Une salle supplémentaire en primaire.

➤ Créer des espaces de vie intérieurs :

- Secteur jeunesse : aménager les structures, cloisonnées pour créer des espaces différents (lecture, jeux, discussion ...)

➤ Créer un site internet propre au service animation :

- Mettre en place un stage (secteur jeunesse) sur la création et l'entretien d'un site internet.
- Maintien du site.

➤ Présenter le projet aux habitants :

- Réaliser une plaquette de présentation du PEL aux habitants (objectifs, missions des élus et du service animation).
Objectif transformé en présentation du projet sur le site Internet.

➤ Favoriser la communication sur la vie des structures :

- Faire apparaître une info sur les structures d'accueil dans chaque bulletin communal.

- Maintenir la communication auprès des familles : plaquettes, journaux, Inf'Orival, site Internet, etc.
- Informer les communes sur leur rôle :
 - Mettre en place une réunion de présentation du PEL auprès des élus (commission loisirs culture).
- Favoriser la mixité (sociale, sexuée, âge, etc.) :
 - Maintien des passerelles entre les deux secteurs (actions, espaces communs).
 - Favoriser l'échange avec d'autres structures.
- Permettre l'accessibilité financière aux activités :
 - Appliquer une tarification modulée cohérente.
 - Informer sur les participations financières de certaines communes.
- S'adapter aux besoins et aux attentes des enfants :
 - Développer les actions sur les temps méridiens (midis scolaires).
 - Adapter les créneaux aux besoins des publics (été/hiver, péri/extrascolaire).
 - Prendre en compte le rythme de vie des enfants.
 - Faire découvrir de nouvelles activités.
- Permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement local :
 - Travailler avec les ressources locales : associations, artisans, parents, etc.
- Développer les actions de prévention et de vie en communauté :
 - Mettre en place des actions sur la protection de l'environnement : éco-événements, ateliers, etc.
 - Promouvoir le vivre ensemble par le respect de règles de vie.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir autonomes :
 - Permettre aux aînés d'accompagner les plus jeunes (encadrement).
 - Accompagner les projets de jeunes.

- Impliquer les jeunes dans la vie des structures.
- Mettre en place des temps où les enfants et les jeunes décident de leurs activités.
- Mettre en place des conseils de jeunes sur les projets importants.

➤ Favoriser la participation des parents et leur faciliter l'appropriation du projet :

- Permettre aux familles et à l'équipe de se rencontrer sur les temps ludiques (fête du centre).
- Prévoir des temps de rencontre avec les familles pour la présentation et le bilan des temps forts (été).

➤ Favoriser la participation des élus :

- Présenter le projet aux élus (conseil communautaire)

➤ Impliquer les équipes d'animation et les différents intervenants :

- Impliquer les équipes d'animation dans l'évaluation et la conception des projets.
- Impliquer les prestataires dans le projet.

Objectifs non atteints :

➤ Mettre en place un plan de formation :

- Permettre le remplacement des professionnels.
- Mettre en place un plan de formation pour les vacataires par le biais de l'accompagnement collectif (définir un quota jours travaillés / journées de formation).

➤ Assurer la continuité et la qualité du service :

- Réaliser un projet pédagogique avec le personnel des différentes garderies en cohérence avec le PEL et différencié selon les structures d'accueil.

➤ Proposer des moyens de transport variés et cohérents :

- Tester un ramassage avec bus sur un circuit stratégique et cohérent pour le secteur enfance (rencontrer les familles dans les communes en amont).

➤ Présenter le projet aux habitants :

- Mettre en place un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants (règlement, fonctionnement, droit/devoirs...).

➤ Accentuer la communication sur les associations :

- Développer le forum des associations (formule différente, animation, date ?).
- Fédérer les associations autour d'un projet.
- Réaliser une plaquette d'information intercommunale sur les associations.
- Mettre en place des panneaux d'informations pour les associations dans chaque commune.

➤ Informers les communes sur leur rôle :

- Rédiger une lettre d'information sur les attentes du PEL vis-à-vis des communes.

➤ Favoriser la participation des parents et leur faciliter l'appropriation du projet :

- Définir le rôle de chaque membre dans la réalisation et l'évaluation du projet.

➤ Permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement local :

- Créer des événements festifs (fête du jeu).
- Réaliser des actions décentralisées.
- Réaliser un film sur la CDC.
- Développer des projets impliquant les jeunes dans la vie de la CDC (plaquette sur le tri des déchets)

➤ Permettre aux enfants et jeunes de devenir autonomes :

- Favoriser les départs en autonomie.

➤ Aménager les espaces extérieurs :

- Indiquer l'accès aux structures jeunes (signalétique).
- Mettre en place des bancs extérieurs.
- Panneaux d'infos secteur enfance.
- Installer des parcs à vélos.

➤ Impliquer les équipes d'animation et les différents intervenants :

- Mettre en place des temps de concertation réguliers (mars, septembre) avec la commission PEL pour l'évaluation et le suivi du projet.

➤ Favoriser la mixité (sociale, sexuée, âge, etc.) :

- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.
- Développer l'accès aux personnes en situation de handicap (formation, activités, équipements, etc.). Quel handicap accepte-on, jusqu'où peut-on aller ?
- Favoriser la participation des filles : activités spécifiques.

➤ Permettre l'accessibilité financière aux activités :

- Favoriser l'accès à la culture : création d'un pass'culture (tarifs préférentiels).
- Mettre en place des sorties pour profiter des grands clubs de la région.

➤ Favoriser la participation des parents et leur faciliter l'appropriation du projet :

- Mettre en place des débats avec les parents : +/-20 personnes, repérer les compétences, les passions pour les présenter.

➤ Favoriser la participation des élus :

- Définir le rôle de chaque membre dans la réalisation et l'évaluation du projet.

➤ Développer les actions de prévention et de vie en communauté :

- Mettre en place des actions de prévention : jeunes = spectacle sur les problèmes auditifs, jeunes et parents = les dangers d'internet, petite enfance (+RAM) = hygiène et hygiène de vie.

II. ATOUTS ET FAIBLESSES

Atouts sur le territoire :

Communication : site Internet, Bulletins communaux et intercommunal.

Structures : locaux de jeunes, garderie de Creully, Gymnases.

Personnel

Transports : deux mini-bus et des bus mis à disposition par le Conseil Général.

Implication des enfants et des jeunes.

Associations : nombre et diversité

Faiblesses sur le territoire :

Communication : site Internet à développer.

Structures : manque de structure pour les 0-3 ans et d'accueils pour les jeunes adultes.

Personnel : formation à développer

Associations : peu ou pas d'activité pour les 3-6 ans

Un projet peu partagé et peu suivi : pas de réunion avec la commission PEL pour le suivi et la régulation du projet. Un projet difficilement lisible pour les parents et les vacataires.

Contraintes liées au territoire : transport, lieu de travail des parents / lieu d'habitation, éloignement de certaines communes / lieu d'activités.

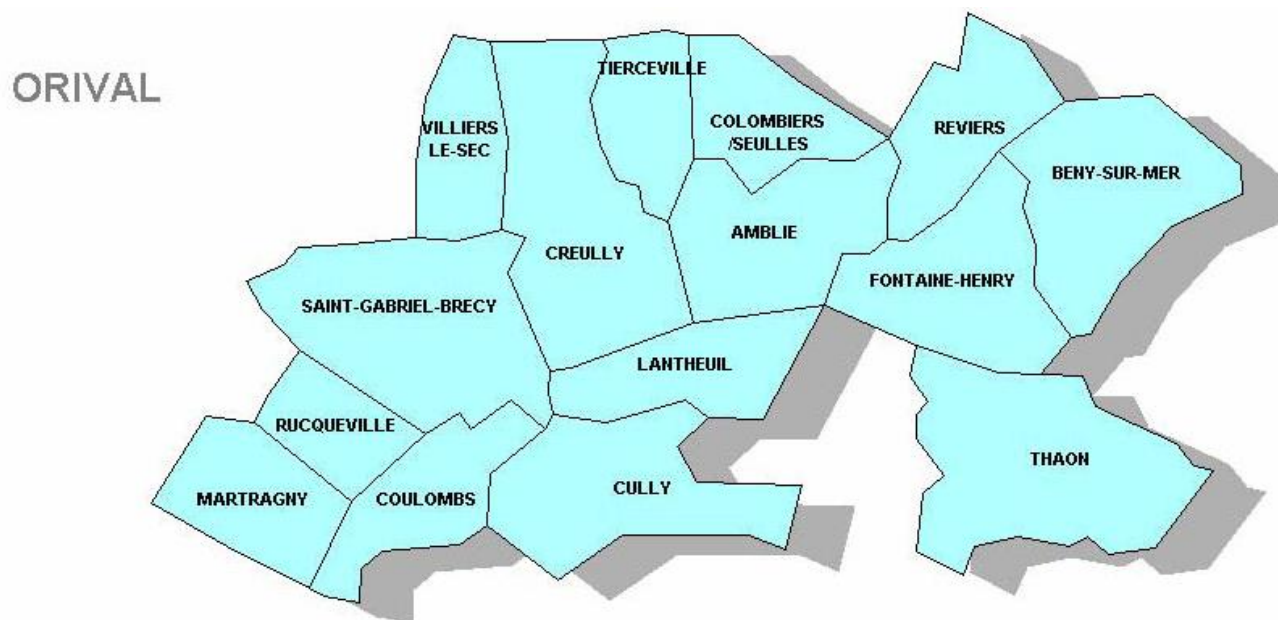
2^{ème} PARTIE : LE TERRITOIRE D'ORIVAL D'HIER A AUJOURD'HUI

I – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ORIVAL

1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes d'Orival, territoire rural, est composée de 15 communes regroupant 7640 habitants pour une superficie de 77 km² soit une densité de 98.8 habitants au km². Creully est la commune la plus peuplée, elle compte 1733 habitants suivie de près par la commune de Thaon qui compte 1453 habitants (sources INSEE 12). Entre 20007 et 2012, la population a augmenté de 7.4%.

Le bassin de vie est globalement cohérent, les communes entre elles ont des échanges, elles sont attirées par Creully (Collège, commerces, services...), exception faite de Thaon → attirée par Caen ; Béný sur mer et Reviens → attirées par Courseulles sur Mer et Martragny par Bayeux.



2 – LA POPULATION DU TERRITOIRE

2.1 – Données démographiques

La population totale du territoire est de 7640 habitants selon le dernier recensement INSEE (2012).

2.2 – La population des 2-17 ans sur le territoire :

Recensement INSEE 2012

	0-14 ans	15-24 ans
AMBLIE	48	28
BENY-SUR-MER	104	50
COLOMBIERS-SUR-SEULLES	42	28
COULOMBS	117	46
CREULLY	413	230
CULLY	32	31
FONTAINE-HENRY	99	81
LANTHEUIL	158	55
MARTRAGNY	94	49
REVIERS	113	96
RUCQUEVILLE	24	19
SAINTE-GABRIEL-BRECY	68	77
THAON	295	222
TIERCEVILLE	45	22
VILLIERS-LE-SEC	41	32
TOTAL	1693	1066

Les communes de Thaon et Creully comptent le plus grand nombre de 0-24 ans, autour de 20% chacune. Viennent ensuite Lantheuil (8%), Reviers et Fontaine-Henry. Pour le reste, le taux est inférieur à 5%.

Globalement, peu de changements sont observables entre 2006 et 2012.

3- COMPETENCES ET ORGANISATION DE LA CDC D'ORIVAL

3.1 – Les compétences

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace / Développement économique

Compétences optionnelles : Ecoles Primaires, transport scolaire, restauration, garderies / Animation, culture, sports, loisirs / Environnement / Voirie

3.2 – Composition et organisation du nouveau bureau

Le bureau comporte un Président et sept Vice - Présidents.

BUREAU		
Fonction	Nom	Commission
Président	Mr CAILLERE	
1 ^{er} Vice Président	Mr BERON	▪ Finances
2 ^{ème} Vice Président	Mme BELIARDE	▪ Ecoles primaires, transports scolaires, action sociale, petite enfance
3 ^{ème} Vice Président	Mr ISABEL	▪ Patrimoine bâti et à bâtir
4 ^{ème} Vice Président	Mr GUERIN	▪ Voirie, SPANC, bassins versants
5 ^{ème} Vice Président	Mr JULIEN	▪ Aménagement de l'espace, mutualisation des moyens, environnement, agenda 21
6 ^{ème} Vice Président	Mr DELALANDE	▪ Animation, sports, loisirs, suivi des frais de fonctionnement
7 ^{ème} Vice Président	Mme SIRISER	▪ Culture, projet culturel territorial, développement économique, tourisme,

		bibliothèques
Membre	Mme HUYGUE-BOULET	▪ Affaires scolaires

4 – LES COMMISSIONS CULTURE SPORTS LOISIRS ET AFFAIRES SCOLAIRES

Composition de la commission loisirs culture

La présidence de cette commission est assurée par Mr DELALANDE Hubert (maire de Bénny/Mer). Cette commission est composée de représentants de chaque commune.

COMMUNE	NOMS
AMBLIE	BEAUDOIN Yves / LARSONNEUR Cécile
BENY / MER	DELALANDE Hubert / JEANNE Angélique / MAGREZ Franck
COLOMBIERS / SEULLES	FLAMBARD Martine / RICHARD Hervé
COULOMBS	ANDRIEUX Bertrand / LE BIDAU Marc
CREULLY	LE COADOU Christelle / LEGRAND Anne-Marie / LE GUERN Christine
CULLY	ANDRIEU Sylvain / RUFIN Grâce
FONTAINE-HENRY	CAILLERE Carole / CREVON Nathalie / RENAUDE Sandrine
LANTHEUIL	KIRSCH Véronique / BEAU Frédéric / MARIE Joël / ALLAIN Fabienne / MARIE Jean-Claude
MARTRAGNY	GUILBERT Josette / LEGER Thomas / DELAVARDE Chantal
REVIERS	BISSON Corinne / CHAZEL Odile / LEBAS Alain
RUCQUEVILLE	DAIREAUX ALAIN / THERET ERIC / PAULMIER QUENTIN
SAINT GABRIEL BRECY	MORVAN Françoise / LAILLE Isabelle / OMONT Katia
TIERCEVILLE	MADELEINE Aldéric / GOUCHAULT Maryse

THAON	MAURY Richard / MICHEL Annie / BELIARDE Anne-Marie / GUEGUEN Vanessa / PERONNE Claude
VILLIERS LE SEC	BEKAERT Mélanie / COLLET Laurence

Composition de la commission affaires scolaires

La présidence de cette commission est assurée par Mme BELIARDE Anne-Marie (maire-adjointe de Thaon). Cette commission est composée de représentants de chaque commune.

COMMUNE	NOMS
AMBLIE	BORDIER Catherine / HERIN Priscilla / TERRIER Laurence
BENY / MER	ACARD Noël / MAUGER Nathalie
COLOMBIERS / SEULLES	GILLARD Amélie / LAVISSE Aurélie / OUVRIER Aurélie
COULOMBS	LE BIDAU Marc / LEMAIRE Rémi
CREULLY	DUCLOS Antoinette / LE GUERN Christine / OZENNE Thierry
CULLY	COLLIN Jean-François / RUFIN Grâce
FONTAINE-HENRY	CAILLERE Carole / CAILLERE Philippe / RENAUDE Sandrine
LANTHEUIL	KIRSCH Véronique / BEAU Frédéric / SEFSOUF Naïma
MARTRAGNY	DELAVARDE Chantal / GUILBERT Josette / LEGER Thomas / GIRAULT Ivan
REVIERS	HUYGUES-BOULET Marie / BISSON Corinne / DOLLEY Arnaud / GUERIN Daniel
RUCQUEVILLE	SAILLANT AURELIE / MARIE CORINNE
SAINT GABRIEL BRECY	LAILLE Isabelle / PICARD Yolande
TIERCEVILLE	LEPLONGEON Loïc / BION Xavier
THAON	BELIARDE Anne-Marie / MAURY Richard / BONAMY Isabelle / BLESTEAU Dorothee / GUEGUEN Vanessa
VILLIERS LE SEC	BEKAERT Mélanie / MARIE Géraldine

II. LE SERVICE ANIMATION

1 - Les missions du Service animation

Le service animation est implanté sur la commune de Creully, place Paillaud, ses missions sont les suivantes :

- Mise en place de la politique éducative de l'intercommunalité.
- Gestion des structures d'accueil pour le public adolescent, préadolescent et enfant, sur les temps périscolaires et extrascolaires :
 - Budget, gestion d'équipe animateur vacataire et stagiaire...
 - Permanence Service Animation
- Suivi et coordination des dispositifs en place ou futurs
- Mise en place et réalisation de nouveaux projets de jeunes et d'enfants sur l'ensemble de la Communauté de communes
- Liens avec les associations
- Suivi administratif
- Gestion et mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

2 - Les moyens humains

Trois permanents :

- un responsable du secteur jeunesse : animateur territorial, BPJEPS APT, licence STAPS
- une responsable du secteur enfance et coordinatrice des TAP : animatrice territoriale, DEFA
- Un directeur du centre de loisirs : Adjoint d'animation : BAFD

Contractuels et personnel à disposition :

- Une secrétaire TAP
- 16 postes d'animateurs contractuels
- Une quinzaine d'intervenants extérieurs pour les TAP
- Du personnel CDC pour les TAP
- Un animateur BAFA mis à disposition par l'USTFVM (en convention avec la CDC d'Orival) 32 jours par an (depuis 2009).
- Des postes d'animateurs vacataires pour les périodes de vacances. Le recrutement est effectué par les permanents du service animation.

3. Les moyens matériels :

- un bureau situé dans les anciennes halles de Creully, place Paillaud.

Le secteur enfance:

- Un centre de loisirs dans les locaux de la garderie périscolaire de Creully pour les mercredis et petites vacances
- Un centre de loisirs dans les locaux de l'école maternelle et élémentaire de Creully sur les vacances d'été
- Les écoles pour les TAP
- Matériel pédagogique divers et variés

Le secteur jeunesse :

- Deux locaux de jeunes : Thaon et Creully
- Matériel pédagogique divers et variés

4. Moyens de transports

Nous disposons de 4 bus et de chauffeurs gérés par la Communauté de Communes. Ces véhicules nous permettent de nous rendre sur les lieux extérieurs au secteur de la CDC. De plus, 2 mini-bus (9 places) sont gérés par le service animation.

5. Moyens Financiers

Aujourd'hui sur le plan financier, le service animation fonctionne avec les montants des subventions accordées par les différents partenaires (DRCS, CAF) et un budget de fonctionnement annuel validé par le conseil communautaire.

III. LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

1. Le centre de loisirs

Le fonctionnement des structures du centre de loisirs est défini avec l'équipe d'animation tout en tenant compte des impondérables liés à l'utilisation des locaux par des personnels différents. Ce fonctionnement tient compte des besoins des enfants et de leur rythme de vie. Les enfants participent à la définition des règles de vie, des projets d'animation, de l'organisation des minis camps... Avant chaque période de vacances des journées de préparations sont mises en place avec l'équipe d'animation ainsi que des temps de bilan. Des temps d'informations sont prévus en direction des familles (réunions), des moments d'animation (fêtes, expo, jeux...) et de partage de compétence sur des temps d'animations. Le centre fonctionne de 7h30 à 18h00 quelque soit la période.

2. Les locaux de jeunes

Le fonctionnement des structures est basé sur la volonté participative des jeunes par rapport à un projet :

- Programmation des activités sur les temps des vacances (par rapport aux attentes et besoins des jeunes)
- Programmation des activités sur les temps d'accueil
- La mise à jour du règlement intérieur des locaux
- Conduite de projet sur la vie locale
- Mise en place de mini-séjours : les jeunes intéressés travaillent sous la forme de commissions (Matériel, Autofinancement, Nourriture, Activités)

Le travail effectué par les jeunes sous le contrôle d'un animateur, est ensuite présenté aux parents pour être validé. Après la réalisation du séjour, chaque jeune remplit un questionnaire/bilan sur l'ensemble du projet. La synthèse de ce bilan est présentée aux parents lors de l'exposition des photos du séjour.

Des interventions au collège de Creully : les collégiens choisissent les activités sur les temps du midi (12 h 45 à 14 h) et ce parallèlement à la vie scolaire de l'établissement. A raison de deux fois par semaine, une trentaine de jeunes s'inscrit à l'activité pour une durée de trois mois. La mise en place de ces activités est articulée par une convention entre le collège et la Communauté de Communes. Le collège met à disposition une salle au moment des inscriptions ou encore pour des réunions ponctuelles sur différents projets. C'est un lieu permettant la diffusion de l'information en direction des jeunes. Il permet également de recenser leurs attentes en termes d'activités.

3. Les TAP

Depuis septembre 2014, la communauté de communes d'Orival par l'intermédiaire du service animation a mis en place des activités sur les temps périscolaires. Celles-ci sont définies à partir du PEDT et organisées sur différents temps en fonction des 5 R.P.I. présents sur le territoire intercommunal. Plusieurs animateurs ont été recrutés à cet effet, dont 5 référents (1 par RPI) qui pilotent les activités sur place. Des intervenants extérieurs viennent proposer leurs spécialités sur chaque école au moins une fois par semaine.

3^{ème} PARTIE : CONSTRUCTION DU PROJET EDUCATIF 2012/2014

I – LA DEMARCHE DE PROJET

Tout en conservant la dynamique du précédent projet, la CDC d'Orival a choisi de mettre en place un travail d'élaboration du projet éducatif local en répondant par une démarche engagée.

La coordination s'est articulée auprès de différents protagonistes par le biais d'une démarche participative imposée par la charte qualité des accueils collectifs de mineurs :

C'est donc en mars 2015, qu'un comité de pilotage a été constitué pour faire un premier bilan du projet précédent et envisager les objectifs pour les 3 années à venir.

Constitution du comité de pilotage

Nom	Prénom	Fonction/Rôle
FORGEAIS	Stéphane	Responsable secteur jeunesse / Référent TAP Thaon
RIFFI	Sandrine	Responsable secteur enfance / coordinatrice TAP
BALSAC	Frédéric	Directeur CLSH / Référent TAP Lantheuil
LECHOIMIER	Adrien	Animateur jeunesse / TAP
TRANSON	Priscilla	Animatrice enfance / Référente TAP Creully
MADELAINE	Julia	Animatrice jeunesse / Référente TAP Coulombs Martragny
LEMASSON	Kévin	Animateur enfance / Référent TAP Creully

PALAZZINI	Romain	Animateur jeunesse / TAP
THERIN	Anaïs	Animatrice enfance / Référente TAP Fontaine-Henry Reviers
FREMONT	Julie	Parent
LASSUS	Patricia	Parent
LE DORNAT	Isabelle	Directrice école de Coulombs
DELALANDE	Hubert	Vice-Président sports culture loisirs
BELIARDE	Anne-Marie	Vice-Présidente affaires scolaires
HUYGUE-BOULET	Anne-Marie	Membre affaires scolaires

Le comité de pilotage s'est réuni 3 fois pour aborder les points suivants :

- La charte qualité concernant les deux secteurs et la volonté d'intégrer le dispositif.
- Analyser le projet 2012-2014 et définir les perspectives du futur projet.
- Définir les objectifs pour 2015-2018.
- Elaborer un échéancier et répartir les rôles (élus, animateurs, etc.).
- Le comité loisirs/culture a ensuite présenté le projet au conseil communautaire pour qu'il soit validé.

1. Favoriser l'accès aux structures :	
1.1 Mettre en place des conditions d'accueil diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Mettre en place de nouveaux modes d'accueils pour la petite enfance (0-3 ans) 1.1.2 Mettre en place des actions en lien avec le relais d'assistantes maternelles 1.1.3 Développer les créneaux d'ouvertures sur les structures (jeunes le samedi) 1.1.4 Repenser les créneaux d'accueils sur les structures jeunesse en fonction des saisons 1.1.5 Maintien et développement des mini-camps 1.1.6 Développer un mode d'accueil des jeunes adultes (insertion professionnelle, démarches administratives, etc.) 1.1.7 Mettre en place un projet pédagogique dans les différentes garderies 1.1.8 S'adapter aux besoins et aux attentes des enfants 1.1.9 Prendre en compte le rythme de vie des enfants 1.1.10 Faire découvrir de nouvelles activités
1.2 Proposer des moyens de transport variés et cohérents	<ul style="list-style-type: none"> 1.2.1 Favoriser le covoiturage (dossier, Internet) 1.2.2 Créer des pistes cyclables (+ parcs à vélos) 1.2.3 Maintien du ramassage à l'école de Thaon les mercredis 1.2.4 Mettre en place des actions sur la sécurité et le comportement lors des transports
1.3 Permettre l'accessibilité financière	<ul style="list-style-type: none"> 1.3.1 Maintien de la gratuité des temps d'accueils périscolaires 1.3.2 Maintien de la politique tarifaire de la CDC et des quotients familiaux 1.3.3 Mise en place d'une cotisation annuelle symbolique sur le secteur jeunesse 1.3.4 Communiquer sur les différentes aides possibles (CAF, CCAS, conseil général, ...) 1.3.5 Maintien du soutien financier aux associations

2. Découvrir et vivre ensemble dans son environnement :	
2.1 Développer les moyens de communication	<p>2.1.1 Développer les moyens de communication auprès des enfants non scolarisés sur la CDC</p> <p>2.1.2 Développer le site Internet</p> <p>2.1.3 Mettre en place des outils communs entre le secteur enfance et le secteur jeunesse</p> <p>2.1.4 Maintien des outils existants (plaquettes, bulletins d'informations, etc.)</p> <p>2.1.5 Indiquer par une signalétique l'accès aux structures</p>
2.2 Maintenir et valoriser le travail des associations	<p>2.2.1 Développer les partenariats avec les associations (stages, sorties communes)</p> <p>2.2.2 Communiquer sur les activités existantes (plaquette, site Internet, Forum, etc.)</p> <p>2.2.3 Travailler avec les ressources locales : associations, artisans.</p>
2.3 Permettre à tous les acteurs de s'approprier le projet	<p>2.3.1 Favoriser la participation des parents et leur faciliter l'appropriation du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des temps avec les familles pour la présentation et les bilans des temps forts. • Définir le rôle de chaque membre dans la réalisation et l'évaluation du projet. • Mettre en place une plaquette ludique pour présenter le PEL <p>2.3.2 Favoriser la participation des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter le projet aux élus (Conseil Communautaire). • Définir le rôle de chaque membre dans la réalisation et l'évaluation du projet. <p>2.3.3 Impliquer les équipes d'animation et les différents intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les équipes d'animation dans la conception et l'évaluation des projets. • Impliquer les prestataires dans le projet. • Mettre en place des temps de concertation réguliers (3/an définis à l'avance) avec la commission PEL pour l'évaluation et le suivi du projet.
2.4 Développer les actions de prévention et l'autonomie	<p>2.4.1 Mettre en place des actions ponctuelles sur l'environnement (ex : tri)</p> <p>2.4.2 Mettre en place des actions de prévention (addictions, transports, santé, etc.)</p> <p>2.4.3 Promouvoir le vivre ensemble par le respect de règles de vie</p> <p>2.4.4 Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir autonome :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets de jeunes.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie des structures.• Mettre en place des temps où les enfants et les jeunes décident de leurs activités.• Favoriser les départs en autonomie.• Permettre aux aînés d'accompagner les plus jeunes (« encadrement »). |
|--|--|

3. Prendre en compte les différents publics et y mettre les moyens :

3.1 Favoriser la mixité (sociale, sexuée, âge, etc.)

- 3.1.1 Favoriser la mixité dans l'équipe d'animation
- 3.1.2 Développer l'accès aux personnes en situation de handicap : quels handicaps ?, le degré, adaptation des temps d'activité, formation des animateurs, etc.
- 3.1.3 Favoriser la participation des filles (secteur jeunesse)
- 3.1.4 Favoriser les échanges avec d'autres structures
- 3.1.5 Développer les passerelles entre les secteurs enfance et jeunesse : actions et espaces communs.

3.2 Apporter les moyens humains en cohérence avec le projet

- 3.2.1 Définir un plan de formation pour les élus (module DDCS) et les professionnels (animation et scolaire) : BAFA, CAP petite enfance, SST, etc.
- 3.2.2 Présenter les formations relatives à l'accompagnement collectif
- 3.2.3 Permettre le remplacement des professionnels (maladie, départ, mutation, etc.)
- 3.2.4 Créer un lien avec les écoles afin d'avoir une ressource d'intervenants de qualité

3.3 Apporter les moyens matériels en cohérence avec le projet

- 3.3.1 Développer l'utilisation des structures intercommunales (gymnases, bibliothèques)
- 3.3.2 Développer l'aménagement des structures : coin lecture, affichage
- 3.3.3 Trouver une structure pour le service animation

4. Les démarches pédagogiques :

La pédagogie utilisée relève de l'approche appropriative active où les enfants et les jeunes acquièrent de nouvelles connaissances par l'expérimentation. L'enfant est acteur de ses apprentissages, il construit ses savoirs au travers de situations de recherche (il participe).

Plusieurs étapes sont essentielles dans cette démarche :

- Premièrement, les enfants expriment un besoin, une attente soit oralement, soit par écrit (boîte à idée, Email, etc.).
- Ensuite, l'équipe d'animation recherche des éléments de réponses (activités, stages, etc.) ; et définit des objectifs.
- L'équipe d'animation met en place une réponse dans laquelle l'enfant est acteur de son projet. Les animateurs sont présents pour orienter l'enfant vers l'objectif recherché.
- Les différentes actions menées sont évaluées par l'animateur et les jeunes afin de permettre au directeur de réajuster les objectifs.

Les moyens pédagogiques utilisés pour l'enfant et le jeune peuvent être différents en fonction des projets pédagogiques établis par les équipes d'animation.

5. La formation des intervenants :

Les 3 permanents suivent des formations organisées par le Centre Nationale De la Fonction Publique en fonction de leurs choix. Un plan de formation devra être mis en place concernant les élus et les vacataires.

6. La place et rôle des parents

Malgré la difficulté de mobiliser les parents, nous souhaitons leur réserver une place active à différents niveaux :

- au travers du comité de pilotage du projet éducatif (avec un suivi plus régulier).
- Au travers de la présentation du projet pédagogique et réunions d'informations pour les séjours.
- Au travers de parents déjà ciblés qui pourraient avoir un rôle de référent sur les différentes communes (commission loisirs communale).

Encourager les contacts avec les parents, équipe d'animation.

- Au travers des différents temps d'accueil des enfants et des jeunes.
- Au travers de projets plus importants organisés par les jeunes et équipes d'animations (séjours, expositions, stages...).
- Au travers d'échanges informels (espace café/rencontre...) et formels (conférence-débat...).
- En favorisant la participation des parents aux réunions de présentation des séjours et les stages.
- Un exemplaire des projets éducatif et pédagogique est disponible pour les parents dans chaque structure.
- A l'occasion de la première inscription des jeunes, il est demandé aux parents de venir sur la structure afin d'en présenter le fonctionnement.

7. La place des élus

Ayant jugé important de mettre en place un projet éducatif sur le territoire intercommunal, les élus ont plusieurs fonctions :

- Trois élus font partie du comité de pilotage du projet éducatif (nombre d'élus sont aussi des parents).
- Ils proposent des orientations qui sont soumises à la commission loisirs/culture afin d'être validées en conseil communautaire.
- Ils informent la population des actions mises en place (ils sont référents sur leur territoire communal) et remontent les informations concernant leur territoire au comité de pilotage : un dossier est disponible dans chaque Mairie.
- Ils participent à l'évaluation des actions menées.

8. Le rôle du personnel éducatif

- Ils sont les outils permettant la conduite et la réalisation des projets.
- Ils sont référents des publics enfants et jeunes, des parents et des élus, permettant le dialogue et le respect mutuel, ils sont garants du bon fonctionnement des structures et des animations mises en place :

Leur rôle :

- Mise en œuvre du projet éducatif / pédagogique
- Recensement des besoins de chaque enfant et jeune...
- Effectuer un travail de médiation
- Elaborer et développer des projets d'actions et accompagner ces projets
- Tisser des liens avec les acteurs locaux
- Favoriser l'expression des jeunes
- Animer les structures d'accueil
- Appliquer la politique éducative locale

Les animateurs interviennent en qualité de technicien d'animation, mais aussi dans le domaine de l'évaluation des activités, de la participation des jeunes et de l'évolution des structures d'accueil.

Pour l'ensemble du service et du personnel l'objectif premier est de veiller au bon fonctionnement du service celui-ci est basé :

- *sur un travail d'équipe*
- *sur les compétences de chacun*
- *sur la qualité et la pertinence des propositions formulées (fonctionnement, activités...)*

....mais aussi sur la capacité à évaluer ses propres actions et interventions.

9. L'évaluation

L'évaluation du projet éducatif se fera :

Par action : c'est une évaluation qui récapitule et juge l'intervention (l'action) après son achèvement.

Les objectifs de cette évaluation :

- l'efficacité, l'efficience et les effets sur l'environnement (parfois sur du long terme).
-

Apprécier la pertinence, la cohérence,

Apprécier le qualitatif et quantitatif

Annuellement et globalement : c'est une évaluation lourde et globale qui reprend les évaluations des actions réalisées et qui permet de vérifier et d'adapter le projet à la réalité. C'est aussi une évaluation intermédiaire par rapport à la durée de vie du projet (3 ans).

Les objectifs de cette évaluation :

- Apprécier le déroulement et les contenus des réalisations tout en inscrivant cette démarche de façon annuelle
- Mesurer les premiers effets
- La cohérence du projet
- Proposer des ajustements

Ces deux évaluations seront faites par l'ensemble des personnes composant l'équipe technique et du comité de pilotage à travers des outils (voir pièces annexes). Elles feront office d'un rapport annuel sur le déroulement du projet permettant de mesurer l'écart entre sa projection et sa réalisation.

Par une évaluation thématique : évaluation transversale qui analyse un point commun, ciblé par les objectifs du projet éducatif mais présent dans différentes actions.

Exemple :

- le développement de la communication, de l'information
- L'implication des jeunes dans les projets
- Le développement du partenariat
- Le développement d'un réseau

Par une évaluation d'ensemble : évaluation de la réalisation du projet dans son intégralité alimentée par les trois évaluations intermédiaires. Ce travail va permettre de souligner la pertinence du projet et de l'apprécier dans sa globalité par rapport à une politique éducative et par la suite d'en mesurer les effets ainsi que les écarts liés à la réalisation (sur le territoire). Elle permettra d'effectuer des «focus» sur certains points et donc de faire des choix pour ressortir certains éléments précis.

Ces deux évaluations seront établies dans un premier temps par l'équipe du service animation et proposées, dans un second temps, au comité de pilotage pour dégager des observations communes permettant de décliner de nouveaux objectifs.